

*Direction du personnel, des services  
et de la modernisation*

**Arrêté du 22 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 28 septembre 1992 modifié portant nomination des vice-présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports**

NOR : *EQU0210135A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,  
Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié relatif aux conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports et notamment son article 4-1<sup>o</sup> ;  
Vu l'arrêté du 28 septembre 1992 modifié portant nomination des vice-présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports ;

Sur la proposition du directeur du personnel des services et de la modernisation,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 septembre 1992 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« - à Clermont-Ferrand, M. Jouannot (Alain), IGPC » est remplacé par :

« - à Clermont-Ferrand, M. Valère (Gérard), ICPC. »

Article 2

Le directeur du personnel, des services et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 22 juillet 2002.

*Pour le ministre et par délégation :*  
Pour le directeur du personnel, des  
services  
et de la modernisation empêché :  
*Le directeur-adjoint du personnel,  
des services et de la modernisation,*  
G. Janin